

CONFERENCE 2018



INSCRIVEZ-VOUS : karine.nivet@unagri.fr – 01 44 77 82 25

LA MISE A JOUR DES MODELES DE STATUTS DES COOPERATIVES AGRICOLES ARRETE DU 28 AVRIL 2017 PORTANT HOMOLOGATION DES MODELES DE STATUTS DES SOCIETES COOPERATIVES AGRICOLES (JO 11/05/2017)

Homologation n°17C0285 – 2 heures

Objectif

Prendre connaissance des principales modifications des modèles de statuts des coopératives agricoles ayant une incidence sur la démarche d'audit du commissaire aux comptes

Questions traitées

TITRE I – PRESENTATION GENERALE

1. Nouveaux modèles de statuts
2. Nouvelles options

TITRE II – LES NOUVEAUX MODELES DE STATUTS

II – 1 - Les principales modifications des modèles de statuts des coopératives agricoles ayant pour objet la production, la collecte et la vente de produits agricoles et forestiers ayant une incidence sur la démarche d'audit du commissaire aux comptes

1. Le transfert de propriété – art. 3
2. La compensation – art. 8
3. Le document d'information sur l'engagement – art. 9
4. La radiation – art. 11 bis
5. Le rapport aux associés – art. 30 et 47
6. L'affectation du résultat – art. 40
7. L'imputation des pertes – art. 49
8. La formation des administrateurs – art. 40
9. Le remboursement des PSE – art. 20
10. Les conventions réglementées – art. 25

II – 2 - Les autres modifications des modèles de statuts des coopératives agricoles

TITRE III – LA PROCEDURE DE MISE EN CONFORMITE DES STATUTS

Le délai de mise en conformité des statuts des coopératives agricoles, l'organe compétent, les formalités postérieures

QUESTIONS/REPONSES

Intervenants : Commissaires aux comptes spécialistes de la coopération agricole

Moyens pédagogiques : Présentation accompagnée d'un support power point remis aux participants

Publics concernés

Les commissaires aux comptes et leurs collaborateurs

Les experts comptables et leurs collaborateurs

Toutes personnes impliquées dans le monde de la coopération agricole

Durée

2h30